

Charte

Des classes sportives et du groupe Elite de natation course du BEAUVAISIS AC

Les classes sportives et le Groupe Elite du Beauvaisis AC ont pour ambition de proposer des conditions privilégiées aux nageurs pour réussir sportivement et scolairement.

Le nageur qui intègre ce dispositif doit partager cette ambition de réussite.

Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre de règles semblent primordiales :

Dopage :

Les nageurs s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention à l'initiative du Beauvaisis AC, de la F.F.N., du mouvement sportif, ou de l'état.

En cas de maladie nécessitant la prise de médicaments, le nageur s'engage à informer son médecin de son statut de sportif et de son niveau de pratique. Dans le cas d'une prescription médicale d'une substance illicite, le nageur avertit son entraîneur et réalise les démarches nécessaires auprès de la FFN.

Tout nageur contrôlé positif à une substance illicite fera l'objet d'une exclusion du club à titre conservatoire jusqu'au prononcé de la sanction officielle.

Santé :

Les nageurs ne sont pas autorisés à absorber des substances complémentaires en dehors de prescriptions médicales.

Les nageurs s'engagent à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue (quelque en soit la nature) au cours des différentes actions sportives : compétitions et stages.

Au delà, la réussite sportive est indissociable d'une bonne hygiène de vie. Les nageurs sont encouragés à :

- manger équilibré
- se coucher tôt
- ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue

Régularité de l'entraînement :

La régularité de l'entraînement est essentielle à la réussite sportive.

Le rythme d'entraînement est déterminé selon la classe du nageur. Ce planning est étudié en début de saison en fonction des disponibilités de bassin de personnel et du planning scolaire **(de 10 à 6 entraînements dont 6 obligatoires en soirée)**.

Le nageur doit réaliser l'ensemble des entraînements qui seront adaptés à son niveau de pratique. L'adaptation de ce planning en cours de saison pour des raisons médicales, scolaires, sportives ou personnelles ne pourra se faire qu'avec l'accord de l'ensemble des responsables des classes sportives et du groupe Elite.

Toute absence à un entraînement devra être excusée par les parents ou représentants légaux par écrit (lettre ou mail) auprès de l'entraîneur responsable du groupe olivierdubois3@wanadoo.fr (ou dans les 24h qui suivent si l'absence ne pouvait être anticipée).

Aucune excuse d'absence pour « fatigue » ne sera acceptée sauf accord préalable de l'entraîneur pour ce repos.

Dans le cas d'entraînements à des horaires ou dans des lieux inhabituels (vacances, jours fériés, fermeture de piscine...), du Beauvaisis AC s'engage à informer les nageurs et les parents ou représentants légaux a minima 48h à l'avance (site internet et/ou mail).

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB affiliée à la Fédération Française de Natation

Numéro d'affiliation FFN : 210602467 – Adresse: Rue **Antonio de Hojas Aquaspace 60000 Beauvais**

Téléphone : **06 03 95 75 24** -E-mail : beauvaisis.a.c@wanadoo.fr

Site Web : <http://abcnatation.com/bac>

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB

Classes sportive : L'entraîneur responsable tiendra un relevé des absences (excusées et non excusées) qui sera communiqué à l'établissement scolaire avant chaque conseil de classe ou bulletin intermédiaire. Ce relevé pourra être communiqué par mail aux parents ou représentants légaux.

Le non respect de cette obligation de présence est de nature à remettre en cause le maintien dans les classes sportives ou le groupe Elite. A partir de la troisième absence non valablement excusée, un avertissement sera donné au nageur.

Ponctualité :

La ponctualité est essentielle au respect du groupe et à la réussite sportive.

Les horaires exacts des entraînements pour chaque nageur seront communiqués en début d'année en tenant compte des emplois du temps de chacun. Ces horaires correspondent aux heures de début de séance. Le nageur doit être en tenue avec son matériel, prêt à débiter l'entraînement.

Toute retard a un entraînement devra être excusé par les parents ou représentants légaux par écrit (lettre ou mail) auprès de l'entraîneur responsable du groupe avant celui-ci (ou dans les 24h qui suivent si le retard ne pouvait être anticipé).

L'entraîneur responsable tiendra un relevé des retards qui sera communiqué à l'établissement scolaire avant chaque conseil de classe ou bulletin intermédiaire. Ce relevé pourra être communiqué par mail aux parents ou représentants légaux avant chaque période de vacances scolaires.

L'entraîneur a toute autorité pour prendre des sanctions immédiates envers le retardataire pendant l'entraînement. A partir du troisième retard non valablement excusé, le nageur effectuera un entraînement complémentaire en soirée dans un groupe de son niveau suivant le choix de son entraîneur afin de rattraper le retard sportif engendré par ses retards.

Aucun nageur ne sera autorisé à quitter prématurément un entraînement en l'absence d'une autorisation écrite de ses parents ou représentants légaux.

Dans le cas où aucun entraîneur ne serait présent à la piscine à l'heure de l'entraînement, les nageurs se renseignent auprès de l'accueil de la piscine si des consignes ont été laissées. Au delà de vingt minutes après l'heure de début de l'entraînement et en l'absence de consigne à l'accueil de la piscine passé ce délai, les nageurs sont autorisés à quitter la piscine.

Matériel :

Le nageur se présente à l'entraînement et en compétition avec le matériel adéquat :

A l'entraînement :

Le nageur présente, dans les 15 jours qui suivent la rentrée sportive, l'ensemble de son équipement d'entraînement demandé par le responsable du groupe. Ce matériel est marqué d'une façon lisible au nom du nageur et est regroupé dans un filet aéré. La non présentation de ce matériel peut entraîner l'exclusion des entraînements.

Le nageur ne peut en aucun cas emprunter le matériel d'un autre nageur ou le matériel de la piscine. Le matériel doit être correctement rangé à l'emplacement réservé à cet effet.

A partir du deuxième oubli de matériel ayant pour conséquence l'impossibilité de réaliser l'entraînement dans des conditions normales (maillot de bain, lunettes...sans solution de repli), le nageur réalisera un entraînement en soirée dans un groupe de son niveau au choix de l'entraîneur pour remplacer l'entraînement raté.

En cas d'oubli de matériel d'entraînement (dans l'eau et renforcement musculaire), l'entraîneur a toute autorité pour faire effectuer au nageur un travail à sec de même nature physique pendant ou à l'issue de l'entraînement.

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB affiliée à la Fédération Française de Natation

Numéro d'affiliation FFN : 210602467 – Adresse: Rue **Antonio de Hojas Aquaspace 60000 Beauvais**

Téléphone : **06 03 95 75 24** -E-mail : beauvaisis.a.c@wanadoo.fr

Site Web : <http://abcnatation.com/bac>

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB

Dans le cas où du matériel serait mis à disposition du nageur par le club (PQ, palmes, élastiques...), le nageur en prend grand soin et les restitue au club dès la fin d'utilisation (**lendemain de compétition, fin de stage ou fin de saison pour le matériel d'entraînement**).

En compétition :

Le nageur se présente avec son équipement complet. **Il doit porter les couleurs du club pendant toute la durée de la compétition (a minima bonnet et Teeshirt du club).**

A partir du deuxième oubli ou manquement, les éventuelles dotations en matériel du club seront suspendues. En cas de manquement répété, le nageur sera exclu des compétitions où il se présentera sans son matériel. Le coût du forfait et des engagements pour la compétition sera à la charge des parents.

Compétitions

Un planning des compétitions est établi en début de saison après. Ce planning est établi selon le niveau de pratique du nageur et en rapport avec les différents règlements départementaux régionaux et nationaux. Il est aussi établi en respectant un équilibre et une planification sportive.

Peu de changements peuvent se produire en cours de saison :

- ajout d'un meeting annoncé encours de saison,
- sélection du nageur pour représenter le niveau supérieur,
- indisponibilité d'une piscine qui engendre un changement de lieu ou de dates

Les nageurs ne peuvent pas participer à une compétition sans l'autorisation du club.

Le nageur s'organise pour se rendre disponible pour représenter le club au niveau de pratique auquel il évolue. En cas d'indisponibilité pour raison médicale, scolaire ou personnelle, les parents en informent au plus tôt l'entraîneur responsable.

Le nageur devra représenter son collège ou lycée sur les compétitions UNSS quand il sera sollicité et s'acquitter de la licence et des frais de déplacements éventuels auprès du collège ou du lycée.

En cas d'absences répétées d'un nageur qui engendrent des frais de forfaits et d'annulations de déplacements, le bureau peut étudier une demande éventuelle de dédommagement auprès des parents.

Le nageur qui refuse de se présenter à une compétition peut se voir radié de l'équipe pour non représentation du club. Cette règle sera strictement appliquée si la compétition refusée est une sélection départementale, régionale ou nationale.

Les entraîneurs font le choix des différents engagements et peuvent consulter les nageurs concernés. Ces choix sont décidés lors des commissions sportives (composition des compétitions par équipes, présentation des nageurs aux compétitions).

Le niveau de référence des nageurs n'implique pas la présentation systématique aux compétitions.

Elle est avant tout déterminée par l'investissement du nageur à la période de la dite compétition et de son état d'esprit et de forme pour représenter au mieux son club.

En cas de litige, les entraîneurs peuvent proposer des épreuves de barrages quelques temps avant la compétition.

La liste des nageurs concernés, le lieu et l'heure de RDV sont à la disposition des parents et nageurs 15 jours avant la date de la rencontre sauf en cas d'information tardive de la part de l'organisateur.

Pour les compétitions dans l'Oise :

- o le nageur se rend sur le lieu et de la compétition par ses propres moyens,
- o les parents peuvent organiser les transports en commun et déchargent totalement les entraîneurs de toute organisation de déplacements.

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB affiliée à la Fédération Française de Natation

Numéro d'affiliation FFN : 210602467 – Adresse: Rue **Antonio de Hojas Aquaspace 60000 Beauvais**

Téléphone : **06 03 95 75 24** -E-mail : beauvaisis.a.c@wanadoo.fr

Site Web : <http://abcnatation.com/bac>

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB

Pour les journées complètes, les nageurs apportent un repas et sont sous la responsabilité des parents, pendant le déjeuner, **sauf information contraire du club.**

Les frais de compétitions et de stage devront être réglés avant les déplacements.

Les parents doivent récupérer les nageurs dès la fin de la dernière course, après la phase de récupération et d'éventuels podiums individuels ou par équipes.

Pour les compétitions **hors Picardie**, les nageurs sont en charge par le club ou un comité.

Les parents doivent être particulièrement ponctuels pour déposer ou reprendre leurs enfants au retour de la compétition. Les enfants ne sont plus sous la responsabilité du club à partir de l'heure de retour annoncé aux parents.

Les parents peuvent assister à l'écart du groupe à toutes les compétitions en respectant : l'esprit du Beauvaisis AC, le règlement, le travail de l'éducateur et les officiels de la compétition.

Stages

Le planning des stages sera établi en début de saison selon le calendrier sportif et selon l'information dont le club disposera sur les disponibilités de bassin à Beauvais et sur les éventuels lieux de stages. Certains stages seront programmés pendant les vacances scolaires hors de Beauvais pour compléter le travail et permettre une meilleure cohésion des groupes. Ils sont obligatoires.

Le **Beauvaisis AC** pourra faire appel à un organisme spécialiste pour mettre en place ces stages mais dans la mesure du possible assumera l'entière organisation de ces stages pour vous proposer le meilleur équilibre budgétaire possible.

Il est rappelé que les priorités dans la mise en place de ces stages sont : la sécurité, la qualité de l'entraînement, le respect des réglementations et la cohésion du groupe.

A aucun moment le **Beauvaisis AC** pourra être rendue responsable d'un problème découvert sur le lieu du stage.

Le **Beauvaisis AC** devra fournir un personnel suffisant et compétent reconnu par le bureau pour encadrer ces stages.

La mise en place des stages extérieurs n'est pas une obligation. Ces stages ont pour but de compléter le travail de la saison sportive, donc seront convoqués les nageurs qualifiés dans les compétition de références, qui remplissent déjà les conditions normales d'entraînements et pour qui une surcharge de travail sera bien assumée physiquement et psychologiquement.

Toutes demandes d'absences devront être justifiées et accompagnée d'un écrit après accord exceptionnel de l'entraîneur.

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB affiliée à la Fédération Française de Natation

Numéro d'affiliation FFN : 210602467 – Adresse: Rue **Antonio de Hojas Aquaspace 60000 Beauvais**

Téléphone : **06 03 95 75 24** -E-mail : beauvaisis.a.c@wanadoo.fr

Site Web : <http://abcnatation.com/bac>

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB

Comportement des nageurs :

Généralités

Le groupe est un des vecteurs de la réussite lorsqu'il permet une dynamique profitable à chacun de ses membres. La vie de groupe est fondée sur le respect. Pour être respecté, il faut respecter les autres et son environnement.

D'une manière générale, le nageur se doit d'être poli et courtois et de respecter les entraîneurs, les adhérents **du Beauvaisis AC**, le personnel de la piscine, le public et les installations. Il fait part aux responsables du club des problèmes qu'il peut rencontrer.

Les nageurs se doivent de respecter leur entraîneur, qu'il soit leur entraîneur régulier ou un intervenant occasionnel, en particulier :

- écoute des consignes en silence

Le nageur a le droit de demander des explications complémentaires à condition d'avoir écouté en silence les premières indications.

- application scrupuleuse de ces dernières

Les nageurs se doivent de respecter leurs camarades d'entraînement quelque soit leur niveau de pratique, en particulier :

- toute moquerie ou mise à l'écart d'un membre du groupe est prohibée. **Les nageurs se doivent encouragements mutuels dans la réussite comme dans l'échec à l'entraînement comme en compétition.**

- respect des consignes de l'entraîneur concernant « la vie de la ligne d'eau ». Le nageur a comme premier devoir de ne pas gêner les autres quand il peut l'éviter et ce quelque soit son niveau et sa vitesse de nage (serrer sa droite, ne pas stationner au mur au milieu de la ligne...). Faire silence lorsque l'entraîneur parle pour que tout le monde puisse écouter (consignes, temps à l'arrivée d'une série...).

- le racket est formellement interdit aussi minime soit-il (bonbons, utilisation du portable ou de jeux électroniques...) Il doit respecter les affaires des autres et les installations mises à sa disposition. Aucune dégradation ou manquement à la propreté ne sera toléré.

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB affiliée à la Fédération Française de Natation

Numéro d'affiliation FFN : 210602467 – Adresse: Rue **Antonio de Hojas Aquaspace 60000 Beauvais**

Téléphone : **06 03 95 75 24** -E-mail : beauvaisis.a.c@wanadoo.fr

Site Web : <http://abcnatation.com/bac>

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB

En compétition

Le nageur recherche la performance. Il représente son club, son département, sa région ou son pays.

Il doit leur faire honneur par son engagement et son esprit sportif. Pour cela,

- il se présente à l'heure de convocation avec tout son équipement
- il dit bonjour et respecte les officiels et leurs décisions
- il s'échauffe à sec et dans l'eau en respectant les consignes de l'entraîneur
- avant ses épreuves, il se concentre, suit la compétition pour savoir quand son épreuve a lieu et encourage ses camarades
- durant l'épreuve, il donne le meilleur de lui-même quel que soit l'enjeu de la compétition et quel que soit son état de forme.
- après l'épreuve, il vient voir son entraîneur et récupère.
- à la fin de ses épreuves, le nageur reste pour encourager ses camarades et applaudir les podiums.
- en cas de récompense, le nageur se présente au podium dès qu'il est appelé en portant les couleurs du club (ou de sa sélection). Il félicite les autres nageurs.
- durant toute la durée de la compétition, il respecte l'échauffement, la concentration et la récupération de ses camarades.
- en quittant le bassin à la fin de la compétition, il vérifie qu'il laisse la piscine propre et participe au nettoyage si nécessaire.

En compétition, le chahut n'est pas compatible avec la performance. Les nageurs n'ont pas à quitter le bord de bassin (vestiaire ou extérieur de la piscine) durant une compétition sauf éventuellement dans le cadre de leur échauffement, concentration ou récupération. Les bassins annexes quand ils sont accessibles sont exclusivement destinés à la récupération ou à l'échauffement.

Tout écart de conduite à l'entraînement ou en compétition ainsi que les éventuelles sanctions seront notées par l'entraîneur qui a toute autorité pour prendre les mesures immédiates qu'il jugerait nécessaire pendant l'activité sportive. Si le comportement du nageur n'évolue pas, le relevé des écarts de conduite sera communiqué aux parents et l'entraîneur pourra saisir la commission de discipline.

Les écarts de conduite en déplacement seront plus sévèrement sanctionnés par le Beauvaisis AC et remettent en cause la participation à de futurs déplacements.

Dans les vestiaires et sous les douches :

Dans les vestiaires et sous les douches, le nageur est sous la responsabilité de ses parents et sera en pratique rarement surveillé par un adulte. Il se doit d'adopter un comportement irréprochable.

Les vestiaires ne servent qu'à se changer. Le nageur n'a pas à y stationner plus longtemps que le strict nécessaire.

Tout écart de comportement constaté sera sanctionné par la commission de discipline sans avertissement préalable.

En particulier :

- les chahuts sont prohibés. Les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychologique de nageurs et les dégradations matérielles seront lourdement sanctionnées.
 - les « blagues » visant à déplacer, cacher ou jeter à terre les affaires des autres sont formellement interdites.
- Le nageur respecte scrupuleusement les règles d'hygiène. En particulier, il respecte les zones « pieds déchaussés » et passe sous la douche avant de se mettre à l'eau sans que cela empiète sur son temps d'entraînement.

Les principes énoncés dans cette charte ne se substituent pas aux règlements intérieurs des établissements scolaires fréquentés ni à ceux des piscines fréquentées mais s'y additionnent.

Les nageurs et leurs parents ou représentants légaux s'engagent avoir pris connaissance de ces différents règlements si ils existent.

Le Conseil d'Administration du Beauvaisis AC adhère à l'ensemble de ces valeurs et veille à ce que l'encadrement des classes sportives en assure la promotion.

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB affiliée à la Fédération Française de Natation

Numéro d'affiliation FFN : 210602467 – Adresse: Rue **Antonio de Hojas Aquaspace 60000 Beauvais**

Téléphone : **06 03 95 75 24** -E-mail : beauvaisis.a.c@wanadoo.fr

Site Web : <http://abcnatation.com/bac>

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB

Charte

Du groupe Elite de natation course du [BEAUVAISIS A. C.](#)

Engagement du nageur :

Je soussigné.....

Déclare avoir lu attentivement et compris la charte du nageur.

J'adhère à ces principes dont je comprends l'importance pour ma réussite sportive et scolaire et m'engage à les respecter.

J'ai conscience que je suis un acteur à part entière de la vie du Beauvaisis AC.

Fait à, le.....

Signature

Engagement des parents ou responsable légaux :

Je soussigné.....

Déclare avoir lu attentivement et compris la charte du nageur.

J'adhère à ces principes et je soutiendrai :..... dans sa démarche sportive et scolaire.

J'ai conscience que le Beauvaisis AC est une association qui ne peut vivre sans la participation de chacun.

Je m'engage à respecter, les nageurs, le travail des éducateurs sportifs et le temps des bénévoles de l'association.

Fait à, le.....

Signature

A retourner à l'entraîneur responsable du groupe.

BEAUVAISIS AQUATIC CLUB affiliée à la **Fédération Française de Natation**
Numéro d'affiliation FFN : 210602467 –Adresse: Rue **Antonio de Hojas Aquaspace 60000 Beauvais**
Téléphone : **06 03 95 75 24** -E-mail : beauvaisis.a.c@wanadoo.fr
Site Web : <http://abcnatation.com/bac>